



PREFECTURE HAUT- RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 27 - JUILLET 2012

SOMMAIRE

Préfecture du Haut- Rhin

Direction des actions et des moyens de l'Etat (DAME)

Arrêté N °2012191-0006 - Délégation de signature aux sous- préfets
d'arrondissement chargés d'assurer une suppléances

..... 1



PREFECTURE HAUT- RHIN

Arrêté n ° 2012191-0006

**signé par M. le Préfet du Haut- Rhin
le 09 Juillet 2012**

**Préfecture du Haut- Rhin
Direction des actions et des moyens de l'Etat (DAME)
Bureau de la réforme de l'Etat et de l'organisation administrative**

Délégation de signature aux sous- préfets
d'arrondissement chargés d'assurer une
suppléances



PREFET DU HAUT-RHIN

Direction des Actions et des Moyens de l'État
Bureau de la Réforme de l'État et de l'Organisation
Administrative
AO

ARRETE

N° 2012191-0006 du 9 juillet 2012 accordant

**délégation de signature aux sous-préfets d'arrondissement
chargés d'assurer une suppléance**

**LE PREFET DU HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 45,
- VU** le décret du 29 avril 2011, paru au J.O. du 30 avril 2011, portant nomination de **M. Alain PERRET**, Préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 9 mai 2011,
- VU** le décret du 8 décembre 2011, paru au J.O. du 9 décembre 2011, portant nomination de **M. Xavier BARROIS**, Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 9 janvier 2012,
- VU** l'arrêté préfectoral n°2011-2352 du 17 août 2011, portant délégation de signature à **M. Julien LE GOFF**, Directeur de Cabinet du Préfet,
- VU** l'arrêté préfectoral n°2011-2355 du 17 août 2011, portant délégation de signature à **M. Yves CAMIER**, Sous-Préfet d'Altkirch,
- VU** l'arrêté préfectoral n°2011-2502 du 7 septembre 2011, portant délégation de signature à **Mme Anne LAPPARE-LACASSAGNE**, Sous-Préfète de Thann, chargée d'assurer l'intérim du Sous-Préfet de Guebwiller,
- VU** l'arrêté préfectoral n°2011-2596 du 15 septembre 2011, portant délégation de signature à **Mme Béatrice LAGARDE**, Sous-Préfète de Mulhouse,
- VU** l'arrêté préfectoral n°2011-23511 du 17 août 2011, portant délégation de signature à **Mme Anne LAPPARE-LACASSAGNE**, Sous-Préfète de Thann,
- SUR** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Haut-Rhin,

ARRETE**Article 1er :**

Pour la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2012 inclus, les suppléances des sous-préfets d'arrondissement sont organisées comme suit :

- **M. Xavier BARROIS**, Secrétaire général de la préfecture, est chargé d'assurer la suppléance de Mme la Sous-Préfète de Thann les 10 et 11 juillet et le 12 juillet matin 2012
- **Mme Béatrice LAGARDE**, Sous-Préfète de Mulhouse, est chargée d'assurer la suppléance du Sous-Préfet d'Altkirch du 9 au 27 juillet 2012 inclus.

Article 2 :

Délégation est donnée aux sous-préfets assurant une suppléance de signer en lieu et place des sous-préfets absents, tous actes, décisions et correspondances liés aux matières énumérées par les arrêtés préfectoraux visés ci-dessus.

Les délégations de signature accordées aux secrétaires généraux des sous-préfectures, ainsi qu'aux agents désignés dans ces mêmes arrêtés, sont maintenues durant cette période.

Les sous-préfets de permanence ont compétence pour signer lors du samedi, dimanche, jour férié, ou lors de la fermeture des services préfectoraux au titre des jours de réduction du temps de travail éventuellement inclus dans cette période, en application de leurs arrêtés de délégation de signature respectifs.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Sous-Préfète de Mulhouse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux publics de la préfecture du Haut-Rhin pendant une période de deux mois.

Fait à Colmar, le 9 juillet 2012

Le Préfet

Signé :

Alain PERRET